



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL du DOUBS (CDAC du 13 février 2020)

INFO PRESSE

demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale,

La commission rend un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale, présentée par la SCI des Dragons, sise 12 ter Grande Rue à VALDAHON (25800), relatives à la restructuration d'un ensemble commercial E. LECLERC, situé 12 ter Grande rue à Valdahon, comprenant :

- l'extension d'un hypermarché LECLERC (secteur 1 – alimentaire), passant d'une surface de vente de 2980 m² à 4000 m² (+1020m²),
- la création de 4 cellules commerciales (77m², 387 m², 76m² et 555 m² de surface de vente) en secteur 2 (non alimentaire), résultant :
 - de la restructuration d'un magasin E LECLERC gros volume de 2211 m² de surface de vente, transformé en cellule commerciale de 555 m² (secteur 2),
 - de la destruction d'un bâtiment accueillant un magasin EXPERT (secteur 2 – 985m²) pour créer un nouveau bâtiment pour accueillir 3 cellules commerciales en secteur deux (2 de moins de 300 m² et une cellule de 387 m² de surface de vente),
- une galerie marchande existante de 10 m² (secteur 2),
- deux cellules commerciales existantes en secteur 2 (La HALLE - 900 m² de surface de vente et CHAUSSEA de 600 m² de surface de vente).
- la création d'un Drive LECLERC (secteur 1 – alimentaire) comprenant 4 pistes et d'une emprise au sol de 380 m² (249 m² pour l'auvent et les pistes de retrait, 131 m² pour la zone d'attente),

Le projet fera passer la surface de vente totale de l'ensemble commercial de 7686 m² à 6605 m².

(A l'unanimité : 8 voix POUR)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché pendant 1 mois en mairie de Valdahon commune d'implantation du projet.

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans un délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13.